

N. réf. SF/AH
Dossier suivi par A. HENRICH
Objet Fonds social lycéen
Castelnaud Le Lez, le 17 mai 2021
La directrice à

Information fonds social lycéen

Madame, Monsieur,

Le fonds social lycéen est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire (achat de manuel et de fournitures scolaires, de matériel professionnel, voyages d'études, frais d'internat ou de demi-pension, frais de transport).

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide exceptionnelle peut être attribuée pour les élèves scolarisés en formation initiale uniquement, au sein des établissements d'enseignement secondaire agricole publics ou privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Comment l'obtenir ?

Les familles en difficultés financières doivent retirer un dossier, auprès de l'établissement d'accueil qui leur indiquera les pièces à joindre à leur dossier de demande.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes très sincères salutations.

La proviseure,

S. FINET